



Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme

Annexe 9 :

Domaines de formation

JURIDIQUE / COMPTABILITE / FISCALITE

Cahier des clauses techniques particulières lots 9.01 à 9.12



FORMATIONS



TRAJECTOIRES
Tourisme

PÔLE PROFESSIONNALISATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Lot 9.01 Actualités juridique, sociale, fiscale et comptable (titre provisoire)

Contexte général :

Dans un contexte réglementaire en perpétuelle évolution, les dirigeants et responsables d'Offices de Tourisme doivent disposer de connaissances à jour leur permettant d'assumer leurs responsabilités en conformité avec le droit, les conventions et dispositions réglementaires.

Bien connaître la réglementation permet aussi d'utiliser les dispositifs permettant d'optimiser la gestion de son entreprise, de limiter les risques et contentieux sociaux, particulièrement sensibles dans la période actuelle de restructuration et de baisse des subventions publiques.

Cette formation vise à apporter aux participants les informations et outils concrets leur permettant d'optimiser la gestion financière et les ressources humaines de leur OT au plus près de la réglementation, en fonction de la nature juridique de leur établissement (Assoc., SEM, EPIC, SPL, Régie).

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le participant sera en mesure de connaître l'actualité récente et les dispositions conventionnelles, juridiques, sociales, comptables, fiscales le concernant, selon la nature et le statut juridique et fiscal de son établissement afin d'exercer ses responsabilités en conformité, et en optimisant ses ressources.

Public : Directeurs(rices), responsables, DRH, DAF, comptables, présidents, trésoriers.

Pré-requis : Connaître les bases du droit social, fiscal, et des obligations comptables correspondant à la nature juridique de l'OT concerné.

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître les obligations sociales, rappels sur la réforme de la formation professionnelle
- Connaître la loi travail et les ordonnances Macron, et leurs impacts notamment sur l'organisation et le fonctionnement du dialogue social dans l'entreprise ;
- Connaître les dispositifs d'aide à l'embauche ; les spécificités des CDD saisonniers ; les procédures de licenciements
- Connaître les obligations fiscales en fonction de la nature juridique de l'OT ;
- Connaître les obligations comptables et sociales selon les seuils
- Connaître les dispositifs fiscaux spécifiques
- Application de la réforme de la taxe de séjour
- Connaître les nouvelles dispositions conventionnelles le cas échéant
- Selon actualité

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 4 sessions pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

Chambéry / Savoie

Saint Etienne / Loire

Grenoble / Isère

Dates à définir

Lot 9.02 Droits d'auteurs et droits à l'image : usages et réglementation (titre provisoire)

Contexte général :

Pour attirer et séduire le touriste, il est désormais nécessaire de disposer de supports visuels et sonores de qualité.

Ces éléments sous forme de photos, vidéos et musique, sont la plupart du temps diffusés sur de très nombreux supports / médias (guides, flyer, sites internet, page Facebook, écran plasma à l'accueil...).

« Achetés » à des professionnels ou “trouvés” sur le web, leur utilisation n'en est pour autant pas « libre » et elle est soumise à certaines conditions sous peine d'amende.

De même, les structures disposant de leur propre fond iconographique et/ou sonore ne sont pas suffisamment informées de la réglementation en la matière.

Cette formation vise à informer les structures des obligations liées aux droits d'auteur et d'image et de la responsabilité encourue.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'utiliser les photos, vidéos, musique ... (interne ou externe) en conformité avec la réglementation en vigueur.

Public : Responsable de la communication de toute structure touristique

Pré-requis : Pas de pré-requis

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître la réglementation en matière de droit à l'image, droit d'auteurs, musique
- Analyser des photos (personnes, patrimoine...) et vidéos pour déterminer quelles sont les conditions d'application en la matière
- Savoir contractualiser avec des professionnels du secteur (achat de photos et de niveaux de droits d'utilisation...)

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Lyon / Rhône

Date à définir

Lot 9.03 Passer un marché à procédure adapté - MAPA (titre provisoire)

Contexte général :

De plus en plus de structures qu'elles soient publiques ou parapubliques sont désormais soumises au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. L'achat de fournitures, services ou travaux engageant de l'argent public doit répondre à des règles. MAPA sans procédures, à procédures adaptées ou formalisées ... seuils, publicité, sélection des entreprises ... autant d'aspects plus ou moins complexes à maîtriser pour mettre en place son appel d'offre.

Cette formation vise à comprendre toutes les étapes pour passer un marché à procédure adaptée et à choisir le bon format en fonction de ses besoins.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en place un MAPA

Public : Directeurs, assistants de direction et comptables d'établissements publics ou parapublics (Offices de Tourisme, ...) soumis à la procédure de marchés publics.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître les bases de la réglementation (seuils, règles générales, astuces et pièges à éviter...)
- Choisir le type de MAPA adapté à sa commande et à sa structure (ouvert, restreint, marché à bon de commande, séparation en lots...)
- Rédiger son appel à marché/projet avec les pièces obligatoires à produire
- Mettre en place la publicité/Afficher son offre (plateformes, JO...)
- Sélectionner le candidat et attribuer le marché (comité de sélection, réponse...)
- Suivre le marché

Cette action vise à être la plus opérationnelle et concrète possible. Elle devra donc être adaptée aux profils, attentes et contexte de chacun des participants et enfin privilégier temps d'apport de connaissances et exercices pratiques à partir, par exemple, des cas des stagiaires.

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 2 jours (14 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

Date à définir

Lot 9.04 La réglementation de la TVA dans le cadre de la vente de produits et services touristiques (titre provisoire)

Contexte

Les Offices de Tourisme sont des entreprises de droit privé ou public (EPIC, SPL, associations).

La commercialisation de produits touristiques en général, y compris la commercialisation en ligne, est très encadrée par des textes juridiques et réglementaires. La complexité de cette activité nécessite d'en maîtriser le cadre juridique et les aspects comptable et financier afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, notamment le régime comptable de la TVA sur marge qui paraît complexe et sujet à interprétation.

Les offices de tourisme habilités à commercialiser se doivent donc de connaître, de comprendre et de pouvoir appliquer la réglementation liée à la TVA applicable aux produits (forfaits, séjours et prestations) ou services touristiques (événementiel), commercialisés en direct ou en ligne, et/ou par des intermédiaires.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure/capable de maîtriser les éléments de calcul de la TVA pour la commercialisation de produits et de services touristiques pour éviter des erreurs de gestion.

Public : Responsables et personnes en charge de la gestion administrative et financière des Offices de tourisme

Pré-requis : Utiliser et maîtriser les règles comptables

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître les règles et usages comptables à mobiliser et les utiliser
- Identifier le mécanisme de la TVA en fonction du statut de son Office de tourisme (associatif, EPIC, SPL..)
- Comprendre et savoir appliquer le régime de la TVA sur marge pour son office de tourisme en fonction des activités commercialisées (prestations et services)
- Consolider ses connaissances sur les questions fiscales spécifiques et connexes selon le statut de l'office de tourisme

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7h)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Valence / Drôme

Lot 9.05 Accompagner efficacement les propriétaires de meublés et chambres d'hôtes (titre provisoire)

Contexte général :

Le nouveau code du tourisme, les pratiques de commercialisation (airBnB, Booking...) et usages des clientèles, ont fait évoluer les activités de location saisonnière et de chambre d'hôtes ces dernières années. Les propriétaires sont souvent perdus et, de ce fait, demandeurs de conseils et d'accompagnement dans la mise en place ou le développement de leur activité.

Les structures institutionnelles ou privées, telles que les Offices de Tourisme et agences immobilières étant en relation avec eux, se trouvent confrontées à des demandes régulières qui peuvent les amener à proposer un service d'accompagnement envers ces professionnels.

Afin de remplir pleinement leur rôle, le personnel en charge de ces services a besoin d'appréhender tous les aspects juridiques et fiscaux de ces activités ainsi que les problématiques liées.

Il s'agira de donner au stagiaire les connaissances juridiques, fiscales et de gestion sur ces activités.

Objectif de formation : A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de communiquer aux propriétaires de meublés de tourisme et chambres d'hôtes les informations utiles portant sur leur activités (aspects juridiques, fiscaux.).

Public : Personnels en charge de l'accompagnement et du conseil auprès des hébergements touristiques des Offices de Tourisme, associations de loueurs et agences immobilières

Pré-requis : aucun

Éléments de contenus et capacités à développer :

Cette action vise à être la plus opérationnelle et concrète possible. Elle devra donc être adaptée aux profils, attentes et contexte de chacun des participants et enfin privilégier temps d'apport de connaissances et exercices pratiques à partir, par exemple, des cas des stagiaires.

- Le lancement de son activité : que faut-il savoir et faire avant de se lancer ?
- La définition d'une location saisonnière et d'une chambre d'hôtes
- Les différences entre ces deux activités
- Les différents statuts possibles
- La fiscalité à connaître
- La réglementation de l'activité
- Les principaux enjeux liés à ces activités

Nombre de sessions prévues : Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 **session** pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Valence / Drôme

Date à définir

Lot 9.06 Gérer un OT en EPIC (titre provisoire)

Contexte général :

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme de nombreux directeurs et comptables d'Offices de Tourisme se retrouvent en responsabilité de structures de droit public, notamment en EPIC.

Les EPIC répondent à des règles de fonctionnement particulières qu'il convient de maîtriser nécessitant l'acquisition de connaissances spécifiques.

L'objectif opérationnel de cette formation est de permettre aux participants (notamment directeurs ou comptables issus de structures de droit privé) de connaître les règles de base du fonctionnement d'un EPIC, pour en assurer la direction et la gestion administrative et financière.

ATTENTION : toute la partie comptabilité M4 faisant l'objet d'une formation distincte, elle doit être abordée dans les grandes lignes (pas en pratique)

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de gérer la création et le fonctionnement administratif d'un OT en EPIC.

Public : Directeurs ou RAF / DAF d'offices de tourisme en EPIC.

Pré-requis : Pas de pré requis

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître les règles de base pour la création et l'administration d'un EPIC
- Connaître les spécificités du statut du personnel
- Connaître le fonctionnement de comptabilité publique

Cette action vise particulièrement des salariés de droit public (directeur ou comptable d'une structure de droit privé dont l'activité est transférée à un EPIC), et pouvant être soumise à la fiscalité des entreprises du fait d'une activité commerciale de vente de séjours

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Chambéry / Savoie

Date à définir

Lot 9.07 Les bases de la comptabilité publique M4 (titre provisoire)

Contexte général :

Avec la loi NOTRe, de nombreux Offices de Tourisme (OT), auparavant associatifs, sont devenus des EPIC, ce qui implique des changements notables notamment en terme de comptabilité puisqu'ils sont désormais soumis aux règles de la comptabilité publique.

Plus complexe, elle nécessite des connaissances bien spécifiques auxquelles le personnel en charge de la gestion financière et de la comptabilité de l'OT n'est pas forcément au fait.

Il s'agit donc que le personnel en charge de l'exécution budgétaire dans l'OT acquiert les compétences en terme de savoir, savoir-faire, méthodes et outils permettant de mener à bien cette mission.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de gérer le budget et la comptabilité d'une structure EPIC.

Public : Directeurs, responsables, comptables, DAF, RAF de toutes structure touristique en EPIC

Pré-requis : Aucun

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître l'environnement juridique et réglementaire du budget
- Comprendre l'organisation comptable, les budgets, budgets annexes, les régies
- Connaître les chapitres budgétaires de la M4
- Connaître le contenu des articles
- Maîtriser les opérations de clôture
- Connaître la fiscalité propre aux différentes activités (dont les activités commerciales)
- Savoir analyser les équilibres financiers à partir des documents de synthèse...

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer **2** sessions pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Bourg-en-Bresse / Ain
Chambéry / Savoie

Dates à définir

Lot 9.08 Piloter et développer le produit de la taxe de séjour (titre provisoire)

Contexte général :

Dans un contexte de baisse des subventions publiques, les dirigeants d'offices de tourisme doivent rechercher de nouvelles ressources ou optimiser les ressources existantes.

La collecte de la taxe de séjour offre des réelles opportunités avec un potentiel de développement très fort car souvent mal exploitée ou peu optimisée. Cette mission bien souvent sous-évaluée tant en termes de potentiel de ressources financières, que de moyens humains et techniques, nécessite des connaissances précises tant d'un point réglementaire, technique que pédagogique.

Cette formation vise à améliorer le recouvrement de la taxe de séjour.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de piloter, développer et/ou optimiser le produit de la taxe de séjour.

Public : Directeurs, DGS, DAF, comptables, régisseurs en charge de la perception de la taxe de séjour

Pré-requis : Aucun

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Connaître le cadre juridique de la taxe de séjour
- Evaluer le potentiel de la taxe de séjour
- Définir une stratégie de gestion du recouvrement de la taxe de séjour (communication, ...)
- Mettre en œuvre les outils pour optimiser son rendement (logiciel, information, contrôle, suivi...)

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 2 jours (14 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Clermont-Ferrand / Puy-de-Dôme

Date à définir

Lot 9.09 Maitriser le Règlement Européen relatif à la Protection des Données - RGPD (titre provisoire)

Contexte :

Le nouveau règlement européen (RGPD) relatif à la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018. Il a un impact sur l'ensemble des données que les entreprises détiennent et utilisent dans leur activité. Ce nouveau règlement, complexe, implique souvent la mise en place de DPO (Data Protection Officer) afin de pouvoir mettre en application les différentes obligations et contrôler leur bonne mise en pratique et ainsi être en conformité avec ce nouveau règlement.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier et d'organiser la mise en place des obligations à respecter pour être en conformité avec le RGPD

Public : Directeur / Responsable de structure / (futur) DPO

Pré-requis : Maîtriser Excel

Connaître les bases de données de son entreprise

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Identifier et analyser les enjeux et les impacts du RGPD
- Connaître et mettre en conformité les obligations et responsabilités de l'entreprise
- Connaître, mettre en place et développer la mission du DPO
- Identifier les actions à mettre en place (en priorité)
- Être en capacité de respecter la gestion des bases de données Apidae et les opendata (Datatourisme)

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7h)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Privas ou Valence / Ardèche ou Drôme

Date à définir : début 2019

Lot 9.10 Connaitre les responsabilités liées à l'accueil du public « Montagne »

(titre provisoire)

Contexte général :

Les Offices de tourisme des territoires de montagne diffusent de nombreuses informations sur les activités spécifiques à cet environnement : à l'accueil en face à face ou au téléphone avec les clients, dans les affichages, dans leurs éditions, sur leurs outils numériques, dans la presse.

Mais les personnels ne connaissent pas toujours bien la réglementation liée aux pratiques des différentes activités, les responsabilités engagées par les différents acteurs.

Il s'agit donc de donner aux personnels des offices de Tourisme toute l'information dont ils ont besoin pour communiquer auprès de leur public et avec leurs prestataires d'activité sur les activités de montagne.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de renseigner le public sur la pratique des activités montagne en considérant la responsabilité de l'OT

Public : Directeurs / responsables, chargés des éditions / web, responsables accueil, chargés de la gestion de l'information

Pré-requis : Aucun

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Acquérir les connaissances de base sur la responsabilité d'un OT au regard des informations transmises
- Connaître la réglementation qui encadre les professionnels de la montagne

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 1 jour (7 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Grenoble /Isère

Date à définir

Lot 9.11 Développer une stratégie de mécénat et de partenariat auprès des entreprises (titre provisoire)

Contexte général :

Depuis quelques années, les conditions de financement et de pérennisation des projets culturels et touristiques se dégradent, conséquence notamment des tensions économiques, de la baisse des financements publics, des difficultés rencontrées dans les tours de tables financiers. L'intervention publique ne peut plus aller sur tous les terrains, porter des projets qui, pourtant, sont incontournables pour le maintien des emplois, le développement économique des territoires, la préservation de savoir-faire, la création artistique...

Les professionnels du tourisme et de la culture doivent ainsi repenser leur stratégie pour mobiliser d'autres ressources pour financer leurs projets. Trouver ces nouvelles ressources en ces temps de réduction des budgets passe souvent par le recours à des partenariats privés. Sponsoring, mécénat, parrainages... sont des processus à long terme qui impliquent de tisser une relation de qualité, porteuse de sens, entre des partenaires privés et des organisations. Il s'agit de défendre un projet porteur de valeurs qui peuvent être scientifiques, esthétiques, sociales, environnementales, artistiques, culturelles...

Il s'agit de donner aux structures qui souhaitent développer leurs ressources auprès des entreprises les moyens de se doter d'objectifs réalistes, de critères de choix du dispositif de partenariat le plus pertinent, d'une méthodologie adaptée pour organiser ses relations partenariales et les inscrire dans la durée au cœur de la stratégie de développement.

Objectif de formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de concevoir et piloter un projet mobilisant des partenaires privés dans le cadre d'une stratégie de mécénat, parrainage... pour développer ses ressources auprès des entreprises.

Public : Directeurs, responsables du développement et des partenariats, responsables et chargés de communication. Toute personne amenée à rechercher des financements.

Associations, fondations, collectivités ou établissements publics, sites culturels & touristiques (musées....) qui souhaitent développer leurs ressources auprès des entreprises.

Pré-requis : Pas de pré-requis

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Le contexte : les tendances du mécénat d'entreprise, les motivations des entreprises
- Elaborer une stratégie de mécénat adaptée à ses objectifs
- Définir son identité et son positionnement
- Comprendre les aspects réglementaires et fiscaux, les règles du mécénat et du parrainage
- Construire et mettre en œuvre son plan d'actions
- Les outils pour bâtir et piloter son projet
- Gérer la relation de partenariat pour l'inscrire dans la durée (fidélisation)
- Promouvoir son opération : quelle stratégie de communication ?

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 2 jours (14 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Lyon / Rhône Alpes

Date à définir

Lot 9.12 Crowdfunding : concevoir une campagne de financement participatif

(titre provisoire)

Contexte général :

Le crowdfunding ou « financement par la foule » s'inscrit dans la sphère de l'économie collaborative. En France, le cadre réglementaire applicable au crowdfunding a été assoupli début 2014.

Le crowdfunding s'appuie sur le pouvoir de diffusion d'internet et des réseaux sociaux via des plateformes spécialisées pour rechercher des fonds sous différentes formes : le don avec contrepartie ou non, le prêt ou l'investissement. Le crowdfunding permet à des porteurs de projets de trouver des financements directement auprès des utilisateurs finaux des produits ou des services qu'ils souhaitent développer, en misant sur l'estime et l'intérêt qu'ils vont susciter chez leurs futurs clients. On parle de financement participatif. Le crowdfunding permet ainsi de tester un concept, un marché, un produit/service et de communiquer auprès d'une communauté d'utilisateurs, de mobiliser des clients potentiels. La dimension affective, par la proximité et les valeurs, est un levier important du crowdfunding.

Le crowdfunding peut s'intégrer dans une stratégie de recherche de financements à condition d'en comprendre les enjeux, les contraintes et de formaliser et de communiquer son projet de façon attractive.

Objectif de formation :

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de mener pour son projet touristique une campagne de crowdfunding

Public : Toute personne en charge de l'accompagnement de projet et de la recherche de financement, porteur de projet.

Pré-requis : Aisance dans l'environnement informatique. Avoir si possible un projet identifié susceptible de donner lieu à une campagne de financement participatif.

Éléments de contenus et capacités à développer :

Attention : cette liste n'est pas exhaustive et demande à être complétée au regard de l'objectif de formation énoncé et de l'expertise développée par le formateur sur ce sujet.

- Comprendre les grands principes du financement participatif : définition et contexte, cadre réglementaire et fiscal, les différents modèles de plateformes d'intermédiation,
- Identifier les plateformes incontournables et les plus adaptées au financement de projet de territoire, culturels, touristiques.
- Intégrer les grandes étapes du projet.
- Comprendre comment intégrer le crowdfunding dans le plan de financement de son projet : besoin en financement, coûts.
- Conduire sa campagne : clefs de succès et écueils, sélectionner la plateforme.
- Elaborer la stratégie de communication et de mobilisation autour de son projet.

Nombre de sessions prévues :

Pour l'année 2019, le Pôle Professionnalisation Trajectoires Tourisme, souhaite programmer 1 session pour cette formation.

Durée prévisionnelle de la formation : 2 jours (14 heures)

Cet élément est donné à titre indicatif. Dans l'hypothèse où la durée prévue, ne serait pas en cohérence avec les objectifs indiqués, le prestataire pourra proposer une durée qui lui semble mieux adaptée au contenu pédagogique.

Période prévisionnelle et lieu :

Lyon / Rhône - Date à définir